

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Février

LES

DROITS DE SUCCESSION

Il y a longtemps que les économistes ont démontré pour la première fois que les articles de notre code, qui règlent les droits de succession, constituent une négation flagrante du principe d'équité et de justice.

Qu'il s'agisse d'une succession mobilière ou d'une succession immobilière ; que cette succession se chiffre par des centaines de millions ou seulement par quelques centaines de francs, c'est toujours sur l'actif brut, sans déduction de dettes, que le fisc perçoit.

Cette iniquité légale est tellement révoltante, que lors même que la vente d'un mobilier est insuffisante pour acquitter les dettes de la succession, le fisc exige de l'héritier qu'il paie de ses deniers personnels les droits de succession.

Votre père meurt presque ruiné ; pour réhabiliter sa mémoire, vous payez ses dettes de votre argent et vous désintéressez ses créanciers ; vous croyez peut-être que vous êtes quitte. Eh bien, non ! Le fisc vous réclame une redevance. Vous avez beau objecter que vous n'avez pas hérité d'un centime et que là où il n'y a rien le roi perd ses droits, comme dit un vieil adage : le fisc impitoyable n'entend pas de cette oreille ; il vous contraint à payer des droits comme si vous aviez réellement hérité.

Il y a là, ce n'est pas contestable, une iniquité légale d'autant plus odieuse qu'elle est plus évidente.

Cette iniquité a été si souvent dénoncée dans les journaux, surtout depuis que nous sommes en République, que le gouvernement s'est enfin décidé à s'occuper de cette question.

Le ministre des finances vient de déposer un projet de loi qui a pour but de modifier les droits de succession au moyen de la déduction des dettes, et en même temps de dégre-

ver les petites ventes d'immeubles qui, on le sait, sont soumises à des frais excessifs.

Voici, en deux mots, quelle est l'économie de ce projet :

1° Déduire le passif dans la perception des droits de succession ;

2° Dégrever les droits de mutation à titre onéreux qui frappent les immeubles ruraux.

Le dégrèvement des droits de vente des immeubles ruraux atteindra d'après ce projet 45 0/0 des droits actuels.

Mais cette déduction du passif des successions et ce dégrèvement des droits de vente des immeubles ruraux, auront nécessairement pour résultat de faire éprouver au Trésor une perte importante. Le ministre, pour couvrir cette perte, propose d'élever dans une certaine mesure les droits de succession en ligne directe et, dans une plus forte proportion les droits en ligne collatérale. En outre, il demande d'élever le timbre des quittances et factures de la manière suivante :

1° Un timbre de 10 centimes pour les factures et quittances dont le montant ne dépassera pas 500 fr. ;

2° Deux timbres de 10 centimes pour les factures et quittances de 500 à 1000 fr.

3° Quatre timbres de 10 centimes pour factures et quittances supérieures à 1000 fr.

Il se peut que les mesures proposées par le ministre des finances, pour combler le déficit résultant des dégrèvements dont il est question atteignent réellement le but espéré, mais elles ont ceci de fâcheux que leur application aura pour conséquence, d'aggraver d'autres charges publiques qui ont déjà l'inconvénient d'être très impopulaires.

Malheureusement, nos gouvernants ne s'arrêtent pas à ces considérations. Ce qu'ils cherchent, avant tout, c'est à faire croire aux contribuables qu'ils diminuent réellement les lourdes charges qui pèsent sur eux, alors qu'ils ne font que les déplacer comme dans le cas présent. On ne diminue pas le poids d'un fardeau en le changeant d'épaule.

Pourtant, on n'a pas fait autre chose depuis vingt ans.

Tous les prétendus dégrèvements que l'on a opérés ont abouti en réalité à une augmentation continue des impôts, car on s'est toujours étudié à retirer d'une main ce que l'on donnait de l'autre. Voilà comment nous nous trouvons aujourd'hui en présence d'un budget de dépenses de trois milliards et demi.

Le seul moyen pratique et rationnel de diminuer les charges publiques, c'est de faire des économies en supprimant les emplois inutiles, les sinécures et les gaspillages des deniers publics.

Or, malheureusement, on s'est toujours abstenu de suivre cette méthode.

J. QUERCITAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 février 1894

En réponse à une question de M. Berry, signalant les nombreux accidents de chemin de fer, et demandant quelles mesures le gouvernement compte prendre pour les prévenir, M. Jonnart, ministre des travaux publics, reconnaît que le nombre des employés n'est pas aussi élevé qu'il devrait l'être, mais il ajoute que les considérations budgétaires ne permettent malheureusement pas de l'augmenter.

Quant au matériel, les Compagnies, depuis ces dernières années, l'ont amélioré autant que le permettait leurs ressources.

MM. Jourde et Jumel ne se trouvent pas complètement satisfaits par ces explications et demandent que la question soit transformée en interpellation à une date prochaine que la Chambre fixera.

L'incident est clos.

Les octrois

M. Turrel demande que la Chambre ne vote aucune prolongation d'octroi ni aucune érection d'octrois nouveaux, jusqu'à ce que l'Assemblée se soit prononcée sur le principe même des octrois communaux.

M. Casimir-Périer, président du conseil, ne s'oppose pas à ce que la Chambre tranche cette question le plutôt possible, mais il fait remarquer qu'en attendant il y aurait de graves inconvénients à priver les communes des ressources sur lesquelles celles-ci peuvent légitimement compter tant que la loi ne sera pas modifiée.

La Chambre repousse l'ajournement du débat

qui paraissait tout contrit de faire cette commission.

— Oh ! vous ne me donnez rien, monsieur ?... Quoi... rien ?

— Nous ne le pouvons pas, ma pauvre petite !

— Oh ! quel malheur !... Rien ?... Oh ! monsieur, je vous en prie.

— Ça nous est impossible, mon enfant, va demander chez toi si on n'aurait pas quelque chose en plus, alors verrons-nous peut-être à accepter le lot pour trois francs.

— C'est tout ce que nous possédons, monsieur. Oh ! donnez-moi quelque chose... si vous saviez... mon pauvre grand-père !

La fillette n'en put dire davantage et elle éclata en sanglots.

En vain sollicita-t-elle de nouveau, à plusieurs reprises ; ce fut chaque fois la même réponse.

Se décidant enfin à reprendre son paquet qui devait être bien pesant pour elle, la pauvre, elle gagna la porte, toujours pleurant.

Le jeune homme aux livres avait assisté, ému, à cette scène, la peine de l'enfant avait paru lui faire du mal, et il l'avait vu partir avec un regard attendri. Ayant reçu huit francs pour son nantissement, il sortit à son tour.

A dix pas du bureau, assise à terre, la tête cachée dans un pan de sa robe, la petite continuait à pleurer.

Il s'approcha d'elle.

— Dis-moi, mon enfant, l'interrogea-t-il, tu as donc bien du chagrin ?

— Oh ! oui, monsieur, répondit-elle avec des

des projets de taxes et de surtaxes communales qui figurent à son ordre du jour ; adopte, malgré l'opposition de M. Turrel, le projet de surtaxes de la commune d'Aubagne (Bouches-du-Rhône) et résout ainsi la question soulevée par M. Turrel.

Le droit sur les blés

M. Naquet tente un suprême effort pour faire repousser la surtaxe sur les blés d'importation étrangère. Après lui commence la discussion des articles par l'examen du contre-projet Jaurès dont voici le texte :

L'Etat seul a le droit d'importer des blés et des farines étrangers. Il les vendra à un prix fixé tous les ans par une loi.

Il vendra les farines à un prix calculé sur le prix fixé pour le blé et déterminé législativement.

M. Jaurès déclare qu'il ne se placera ni sur le terrain protectionniste ni sur le terrain libre-échangiste.

Les socialistes, dit-il, ne sont ni au-dessus ni au-dessous ; ils sont en dehors de ces deux systèmes.

Ils n'ont pas à prendre parti entre les spéculateurs étrangers et les spéculateurs indigènes.

Ils doivent uniquement se préoccuper des travailleurs des villes et des campagnes.

(Applaudissements à l'extrême gauche.)

INFORMATIONS

Élections législatives du 18 Février

ALPES-MARITIMES

MM. Malaussena, anc. député (élu) 7,197 voix.
Laurenti, cons. gén. rép. 3,356 —

BASSES-ALPES

MM. d'Hugues, dép. invalidé (élu) 2,580 voix.
Général Mac-Adaras, rép. 2,002 —

BOUCHES-DU-RHÔNE

MM. Carnaud, socialiste. 4,923 voix.
Chanot, radical. 4,281 —
Il y a ballottage.

CORRÈZE

MM. Delmas, radical. 5,820 voix.
Brindel, progressiste. 3,019 —
Coudert, républicain. 3,016 —
Il y a ballottage.

GARD

MM. Malzac, radical. 3,416 voix.
Gaussergues. 2,978 —
Devèze, socialiste. 2,728 —
Il y a ballottage.

HAUTE-SAVOIE

MM. Mercier, républicain... (élu) 9,438 voix.
Martin. 1,527 —

MANCHE

M. Le Mare. (élu) 5,924 voix.

hoquets dans la voix.

— Et pourquoi as-tu tant de chagrin ? Veux-tu me le dire !

— C'est parce que mon grand-papa a faim, bien faim, depuis deux jours... et puis il n'y a pas de feu chez nous... alors il fait bien froid aussi !...

Le jeune homme que l'émotion gagnait de plus en plus, fit une légère pause avant de reprendre : — Et toi, tu dois également avoir faim et froid ?

— Oh ! oui, bien faim... et bien froid... tenez voyez ? ..

Et elle lui montra ses petites menottes rouges et boursoufflées.

— Mais moi ce n'est rien, ajouta-t-elle vivement et comme se repentant d'avoir pensé à elle, grand-papa a bien plus froid et bien plus faim que moi, j'en suis sûre, car il est si vieux !...

— Quelle misère, murmura l'adolescent.

Puis, soudain, fouillant dans sa poche :

— Tiens, dit-il à l'enfant, prends cette pièce de cent sous et porte-la à ton grand-père, avec ça, vous pourrez toujours avoir un peu de feu et de pain pour aujourd'hui.

Et il tendit une belle pièce de cinq francs toute neuve à la fillette. Celle-ci semblait ne pas comprendre et regardait alternativement la pièce et celui qui l'offrait, sans avancer la main.

— Voyons, prends donc ! répéta le jeune homme, et cours vite à la maison, on doit l'attendre avec impatience.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 2

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

I

Une fillette de sept ans environ, au visage maigre et pâle, venait d'entrer et de déposer un paquet assez volumineux au pied de la séparation, n'étant ni assez grande ni assez forte pour le hisser jusqu'à la plate-forme.

— Monsieur Désiré, je vous prie, voulez-vous me prendre mon paquet ?

Et, disant cela, elle se haussait sur la pointe des pieds pour se faire remarquer.

M. Désiré leva les yeux, regarda devant lui, et, n'apercevant rien, demanda :

— Qui donc me parle ?

— Moi, reprit la fillette en agitant sa petite main au-dessus de sa tête.

— Ah ! c'est encore toi, mon enfant ! dit M. Désiré qui s'était levé, attends un peu, je vais sortir t'aider.

Mais au même moment, un jeune homme nouvellement arrivé, prit le fardeau de la petite et le passa à l'employé, en même temps que son nan-

tissement à lui, un lot de livres classiques retenus par une courroie.

En récompense de ce service, il fut gratifié par l'enfant d'un « Bien merci, monsieur ! » auquel il répondit par un sourire ; puis ayant appuyé son coude sur la plate-forme, il plaça son menton dans sa main et attendit qu'on estimât ses livres, ne remarquant pas qu'il était l'objet de l'attention de la bambine, qui, de ses grands yeux clairs, s'était mise à le considérer attentivement.

Celui qui provoquait ainsi la curiosité d'une enfant de sept ans, devait avoir tout au plus une vingtaine d'années, à en juger par son visage juvénile et presque imberbe, car c'est à peine si sur sa lèvre supérieure se distinguait l'ombre d'une moustache naissante.

D'une physionomie ouverte et sympathique, les cheveux châtain et bouclant naturellement, les yeux bleu foncé et profonds, la taille élevée et bien prise, les traits réguliers, il était, ma foi, un très joli garçon, en outre, les attaches fines et élégantes de ses extrémités montraient en lui une distinction native.

Et quoiqu'il portât des vêtements usés et peu en rapport avec les heureuses dispositions de ses formes, l'ensemble de sa personne prévenait tout de suite en sa faveur.

A coup sûr il plaisait à la petite, car elle ne le quittait pas des yeux.

Mais brusquement l'enfant fut arraché à sa contemplation par la voix de M. Désiré, qui lui rendait son paquet.

— Nous ne prêtons pas sur des ustensiles de cuisine d'aussi peu de valeur, lui dit le préposé,

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis samedi sous la présidence de M. Carnot.

Le conseil s'est occupé de l'interpellation de M. Turrel, sur la viticulture ; de l'interpellation de M. Ricard (Côte-d'Or), sur les tarifs de transport, et de la question que M. Georges Berry se propose d'adresser au ministre des travaux publics, au sujet des accidents de chemins de fer.

Des poursuites sont ordonnées contre le *Petit Clermontois*, de Clermont-Ferrand, pour apologie d'un fait qualifié crime.

Le ministre de la guerre, conformément aux déclarations faites à la Chambre, a fait signer un décret modifiant le règlement du 21 avril 1890, rendu exécutoire par décret du 13 mai de la même année, en vue d'assurer la mobilisation de la garde et de la défense du littoral. Les dispositions de ce décret concertées entre les ministres de la guerre et de la marine, déterminent les secteurs de défense et précisent les pouvoirs des commandants sur les divers éléments de la défense mis à leur disposition.

Le conseil s'est occupé de l'organisation à instituer au Dahomey.

Le général Dodds, qui va quitter le Bénin, y sera remplacé par un gouverneur civil.

Les mesures pour organiser la colonie seront prises par le gouvernement après accord avec le général Dodds et le gouverneur civil qui va être nommé.

M. Culine

On mande de Reims, 17 février : Culine, l'ancien agitateur de Fourmies, qui s'était établi dans notre ville et arrêté dernièrement sous prévention d'attentat aux mœurs, a comparu aujourd'hui devant le tribunal correctionnel.

Il a demandé la remise à huitaine, afin de pouvoir faire défendre sa cause par M. Viviani ou par quelque autre avocat parisien. Cette remise lui ayant été refusée, il a déclaré faire défaut. Le tribunal l'a condamné par défaut à 10 jours de prison.

Elisée Reclus à Bruxelles

Le *Patriote* annonce que M. Elisée Reclus est venu jeudi à Bruxelles. Il a vu MM. Janson et Denis, ancien recteur de l'Université, pour s'entretenir avec eux au sujet de son cours.

Dans une interview que le *Patriote* publie, M. Elisée Reclus a déclaré qu'il viendra faire son cours soit à l'Université, soit au dehors, mais, d'une façon comme d'une autre, il le commencera le 2 mars.

M. Elisée Reclus est reparti pour Paris par le train de midi 58.

Où est Paul Reclus

On mande de Bruxelles au *New York Herald* : « On dit que M. Paul Reclus n'est pas caché dans les environs de Paris, mais qu'il est venu à Bruxelles, aussitôt après l'attentat de Vaillant et est parti pour l'Amérique du Sud par la voie anglaise. »

L'agent Poisson

L'agent Poisson va de mieux en mieux et son rétablissement sera bientôt complet. Le préfet de police lui a remis la somme de 400 fr. qu'il avait reçue pour lui de la Caisse des victimes du devoir.

Un négociant du quartier de la Chaussée-d'Antin a également envoyé 100 fr. à M. Lépine pour l'agent Poisson.

Les perquisitions

Les perquisitions faites samedi à Brévannes, au domicile de la mère d'Henry, ont amené la découverte de brochures et de lettres anarchistes, qui ont été trouvées dans une boîte enfouie dans la terre.

On a trouvé également une photographie représentant un groupe d'une vingtaine d'anarchistes dont un tenait un drapeau où étaient écrits ces mots : « Mort aux bourgeois ! »

Les anarchistes à Londres

On prévoit à Londres l'arrestation prochaine d'un anarchiste important.

On croit que Bourdin s'est arrêté à Greenwich pour dépister la police, mais qu'il se préparait à passer en France.

L'anarchiste Henry

On assure que l'anarchiste Henry a donné les noms et les adresses de ses complices.

Quatre arrestations sont imminentes. D'après le *Radical* l'instruction serait terminée et M. Meyer transmettrait le dossier ces jours-ci au parquet.

Henry pourra être jugé au commencement de mars.

Le même journal reproduit le bruit que les anarchistes ont déménagé du domicile de Henry une trentaine de bombes.

Découverte d'un nouvel engin

Dimanche matin, le garçon de bureau du commissariat de police du quartier St-Avoye, 85, rue du Temple, a trouvé, au bas de l'escalier, un

engin formé d'une petite cantine du genre de celles employées par Vaillant et Henry pour accomplir leurs attentats.

M. Carpin, commissaire de police, a immédiatement prévenu la préfecture de police, qui a fait enlever l'engin et apporter au laboratoire municipal d'une gare examiné.

Les socialistes italiens

Naples, 19 février.

A la suite de récentes arrestations qui ont rapport avec celle de M. Felice, député, il est possible qu'on demande à la Chambre l'autorisation de poursuivre le député Casilli, pour affiliation à une association criminelle et à l'excitation des classes sociales.

Envoi de troupes au Soudan et au Tonkin

Oran, 19 février.

La première des compagnies de la légion étrangère dont le général Hervé, commandant le 19^e corps, a prescrit la formation pour le Soudan a quitté ce matin Sidi-bel-Abès. Elle s'embarquera mercredi à Oran sur le *Cayor*. Elle est forte de cent cinquante hommes et est commandée par le commandant Nicolon, le lieutenant Betbeder et le sous-lieutenant Montagnol. Ces officiers appartiennent au 1^{er} régiment.

Soudan

M. Maurice Lebon, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, vient de recevoir de M. Grodet, gouverneur du Soudan, le télégramme suivant :

« Kayes, le 16 février.

» J'ai reçu, par dépêche du commandant de la région Sud, les renseignements sur l'affaire de Maritz, transmis par le président du Kissi, de retour de Faraksro.

» La collision qui a eu lieu est le fait de Korona, chef de l'Onema, qui a trompé les deux troupes donnant, à chacune l'autre comme des Sofas.

» Le colonel Ellis voulut punir le chef, mais il ne put le prendre. Il fit brûler Onema et les villages en dépendant. Korona fut pris par le président du Kissi et exécuté. Je vous enverrai cette dépêche par courrier.

» J'ai reçu, en outre, une dépêche du commandant de la flotille à Tombouctou, datée de Rabara le 22 janvier. Rien de particulier à signaler sur ce point. Le troisième convoi de ravitaillement pour Tombouctou partira de Mopti vers le 20 courant.

» Je n'ai reçu aucune nouvelle dépêche du commandant de Tombouctou, ni aucune nouvelle de la colonne Joffre. »

La colonne Joffre

M. Lebon a également reçu de M. Grodet, le télégramme suivant :

« Kayes, 18 février, soir.

« Je reçois du commandant de Ségou la dépêche ci-après :

» Le résident de Bandiadirra m'envoie les renseignements ci-après de source indigène. La colonne Joffre est arrivée, le 23 janvier, devant le gros village de Niafoumé, latitude 15°50, longitude 6°10 de la carte Binger. Le chef ayant refusé de se rendre près du commandant et ayant menacé nos envoyés, le village fut canonné. Il y a eu une centaine de tués. Aucune perte de notre côté.

» La colonne a poursuivi sa route sur Tombouctou par Ououndan, où elle a dû arriver le 28. »

» J'ai reçu en outre la dépêche suivante du commandant de la flotille :

« Kabara, 24 janvier.

» Rien de nouveau. La colonne Joffre n'est pas encore signalée. »

La haute banque et la Triplice

M. Jourde va poser une question au gouvernement, au sujet de l'application de la loi sur les opérations de Bourse.

Voici quels sont les faits qui motivent son intervention :

« Je crois savoir, dit M. Jourde, que le représentant de la Deutschbank, dont le siège social est à Berlin, est venu ces derniers jours à Paris apporter trois cents millions de rente italienne, dont le cours était, à ce moment-là, de 72 fr. La haute banque a prêté sur ce dépôt 75 francs par titre. Puis, comme il fallait que le bon public endossât les périls de cette opération, les établissements publics ont agioté de façon à amener la rente italienne au taux de 77 fr. 50, qui est le taux actuel.

» Il y a là un coup de bourse scandaleux qui va fournir à Crispi l'argent nécessaire pour continuer sa politique gallophobe. Je trouve que nous jouons depuis trop longtemps le rôle de dindons de la farce, et je me propose de demander au gouvernement s'il n'est pas décidé à prendre des mesures empêchant la raffe des capitaux français par la Triplice. »

Les erreurs judiciaires

M. Clémenceau, appréciant dans la *Justice* l'attitude de M. Dubost, conclut ainsi :

Votre souveraineté se résume, après tout, en un monsieur qui n'est qu'un homme comme les autres, bien, que pour faire croire le contraire,

vous l'habiliez d'une robe et le coiffez d'un bonnet carré. Il est sujet à l'erreur, à tous les préjugés de la passion de l'intérêt. Combien plus redoutables si à l'irresponsabilité individuelle s'ajoute l'irresponsabilité sociale. L'ayant mis là, vous devez compte de ses fautes aux innocentes victimes de ses erreurs.

Sous la torture de l'instruction secrète, la femme Doize avoue un crime qu'elle n'a pas commis. Sur une dénonciation anonyme, un juge d'instruction de Versailles fait arrêter et garde sept mois en prison un innocent, contre qui ne s'élevait aucune charge. (Voir le discours de M. Hamel au Sénat).

La femme Dest, condamnée aux travaux forcés comme ayant donné la mort à son mari et à son beau-frère morts en réalité des émanations oxy-carboniques d'un four à chaux voisin, comme il a été démontré par la mort des personnes qui ont successivement occupé le même logement. (Voir l'*Autorité*).

Pendant ce temps, M. Dubost, plein de sa « souveraineté », déclare que de tels accidents ne créent aucun droit à une réparation.

Ainsi se détache l'opinion des hommes qui elle avait portés au pouvoir qui nous promirent la paix de l'évolution progressive, dont la folie, si elle se prolongeait, finirait par ne nous laisser d'autre alternative que le despotisme ou la révolution.

De M. Vaqueur dans le Rappel :

Le Sénat vient de refuser la réparation aux victimes de l'infailibilité judiciaire.

Toutes ne vont pas au baigne, toutes ne sont pas condamnées, mais c'est déjà bien raide qu'on puisse vous arrêter, vous tenir en prison pendant des semaines et des mois, désoler votre femme et vos enfants, faire à votre nom une tache qui lui restera et qu'on croit en être quitte pour vous dire :

« Nous nous sommes trompés, fichez-nous le camp, et tâchez de ne pas nous retomber sous la patte ! » C'est ce qui est arrivé, rien qu'en 1892, à 8,200 personnes !

C'est justement l'objection qu'on a faite à la demande de réparation : 8,200 erreurs en un an ! S'il n'y avait que quelques centaines d'innocents à indemniser, à la bonne heure ! mais comment voulez-vous que nous en indemnisions tant de milliers !

C'est comme si un débiteur à qui on demanderait de payer ses créanciers répondait : « J'en ai trop ! »

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Projet de loi

M. Rey et M. Lachèze ont déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi, qui aurait pour but de créer une caisse destinée à assurer aux enfants des indigents une dot à leur majorité et une retraite pour leurs vieux jours.

Cette proposition de loi a été renvoyée à la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Mouvement de la population en 1892

L'*Officiel* vient de publier une statistique relative à la population de la France, en 1892, dont nous extrayons les renseignements suivants concernant notre département :

- Mariages, 1,636 ;
- Divorcés, 14 ;
- Naissances, 4,214 ;
- Morts-nés, 172 ;
- Décès, 6,180.

D'où il résulte que l'excédent des décès a été de 1,966.

Enseignement primaire

Avis relatif aux demandes d'emplois d'instituteurs stagiaires. — Quelques emplois d'instituteurs stagiaires deviendront prochainement vacants dans les départements d'Eure-et-Loir, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise.

Les candidats qui désireraient être placés dans ces départements sont invités à adresser leurs demandes à MM. les Inspecteurs d'Académie de Chartres, de Melun et de Versailles.

Les Conserves de l'armée

La troisième commission d'initiative parlementaire s'est déclarée favorable au projet de résolution déposé par MM. Renault, Legoux, Longpré, Guérin et Cabart-Danneville, et ainsi conçu :

Article unique. — La Chambre, considérant qu'il est du devoir de l'Etat d'assurer à nos troupes, en temps de paix comme en temps de guerre, des vivres de bonne qualité ; qu'il n'est point admissible qu'on les demande à l'étranger quand on peut se les procurer dans le pays même, décide qu'à l'avenir les conserves de viande pour l'armée seront fabriquées en France, sous le contrôle de l'Etat, et invite le gouvernement à demander les crédits nécessaires pour assurer l'application de cette décision.

Le 7^e de ligne photographié

La caserne était en fête vendredi dernier.

Officiers supérieurs, capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, sous-officiers et soldats étaient en grande tenue, comme au jour des revues du général et du colonel.

Le 7^e de ligne était photographié par catégorie de grades et par compagnie.

Tout soldat laissera ainsi son portrait au régiment.

Cette fête de famille est bien faite pour resserrer les liens de fraternité patriotique qui ont toujours régné au 7^e.

La mission à Cahors

La mission prêchée par les RR. PP. Rédemptoristes obtient un grand succès.

A la Cathédrale, le R. P. Montagne, supérieur de la mission, attire tous les soirs une foule immense.

Les chaises sont prises bien avant l'heure du sermon. Plus de la moitié de l'église est réservée aux hommes et on en compte un bon nombre qui, arrivant trop tard, ne peuvent trouver de place.

Le R. P. Montagne est très bien secondé par les RR. PP. Poirot et Mardebeuf qui prêchent, l'un à 6 h. 1/2 du matin, l'autre, à 3 h. du soir.

Il en est de même dans les autres paroisses et particulièrement à St-Georges, où le R. P. Moutet a su, par sa belle parole et le soin apporté à ses sermons, donner un attrait nouveau à ces réunions quotidiennes.

Escroquerie

Le nommé Fougère, journalier à Cahors, qui, mercredi dernier, a été condamné par le tribunal civil, à huit jours de prison et à 100 fr. d'amende, mais avec application de la loi Bérenger, pour escroquerie, ivresse, outrages et rébellion envers les agents de la force publique, n'aura pas bénéficié longtemps de cette loi.

Le soir même, en effet, il faisait du tapage chez lui, menaçant de tuer tout le monde. Les agents appelés pour le contenir, ont été reçus par lui de la belle façon, il les a traités de canailles, fainéants, etc., et les a menacés, avec une barre à la main, de les régler. Les agents l'ont empoigné et l'ont porté au violon.

Le lendemain, M. Barrés, limonadier, venait déclarer à la police que, il y avait trois ou quatre mois, Fougère était venu chez lui de la part, disait-il, de M. Vigouroux, organiste à la cathédrale, chercher un litre de son meilleur cognac et des cigares. M. Barrés a ajouté que, voyant M. Vigouroux ne lui parler de rien, il lui aurait réclamé le paiement de sa fourniture ; c'est alors qu'il sut qu'il avait été victime d'un escroc : M. Vigouroux n'avait rien fait demander par Fougère.

Du reste, ce n'est pas la seule nouvelle escroquerie que l'on croit avoir à reprocher à Fougère, et la police fait en ce moment une enquête pour rechercher s'il ne serait pas l'auteur d'autres vols.

La lumière électrique à Luzech

La lumière électrique tend décidément à se propager dans le Lot.

Nous avions déjà St-Céré et Gourdon, voici maintenant Luzech qui vient de passer un traité pour avoir, à son tour, des lampes électriques.

L'entrepreneur, M. Cave, de Bordeneuve, va louer dans ce but, une partie de l'ancienne usine de M. Bergon.

Et à Cahors ???

Les familles de sept enfants

L'article de la loi du 8 août exempte de la contribution personnelle mobilière « les pères et les mères de sept enfants vivants, mineurs légitimes ou reconnus, assujettis à une contribution personnelle mobilière égale ou inférieure à 10 fr. en principal (que ces enfants soient à leur charge ou déjà établis, qu'ils demeurent dans la maison de leur père ou dans un autre lieu) ».

En conséquence, les contribuables compris dans la catégorie ci-dessus indiquée, sont invités à en faire immédiatement la déclaration à la mairie de leur domicile, où un registre se trouve ouvert à cet effet.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 29 janvier 1894

Présid. de M. le L^{re} Colonel Blin, Président semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues. Il dépose en outre l'*Annuaire administratif pour l'année 1894*, publié et offert par MM. les Chefs de division de la Préfecture du Lot. La Société remercie les éditeurs de cet ouvrage.

M. Caminade donne lecture d'une fantaisie locale : *La fête du porc*.

M. Daynard fait connaître qu'au cours d'une récente excursion, il a remarqué l'église de St-Michel-de-Bannières qui est très ancienne et a un certain cachet original, en même temps qu'un caractère architectonique très régulier. Elle est construite dans le style roman, en forme de croix, et possède cette par-

tiéularité que les bras et le pied de la croix sont égaux. Son clocher remonte aux X^e et XI^e siècles. La façade, quelque peu monumentale est au contraire d'une date postérieure à la construction de l'église. A droite et à gauche de l'abside sont construits deux petits absidioles. Pour tout ornement, un bandeau avec dessins géométriques fait le tour de l'abside. Ce monument est d'autant plus remarquable qu'à la suite des réparations faites tous les ans par les soins de la Commission des bâtiments civils, les églises présentant les caractères architecturaux spéciaux, deviennent de plus en plus rares.

La séance est levée à 10 heures.
Le Président, BLIN.
Le secrétaire, Joseph BLANC.

Marché-foire de Cahors

Le marché-foire du samedi 17 février, favorisé par une belle journée, a été assez important. Bœufs ou vaches amenés, 450 environ, les gras se sont vendus de 32 à 33 fr. 50 kil., selon qualité, et les vaches de 26 à 30 fr.

Il y a eu une légère hausse sur les attelages. Porcs gras, vendus de 46 à 52 fr. les 50 kil.; les jeunes, de 15 à 35 fr. la pièce, selon grosseur. Moutons gras, vendus de 70 à 75 centimes le kil., les agneaux, de 80 à 85 centimes le kil. Il y a eu une légère hausse sur les brebis et les agneaux. Blé en vente, 320 hectolitres; vendus, 300; prix moyen, 16 fr. 55 l'hect. Mais, 260 hectolitres, vendus, 210; prix moyen 12 fr. 50 l'hectolitre.

Pommes de terre, de 4 à 5 fr. les 80 litres. Poulets et volailles grasses, de 70 à 75 cent. le demi-kilog.; dindes, de 60 à 65 cent. le demi-kilo.

Lapins, 35 cent. le demi-kilo.
Truffes, de 3 à 4 fr. le demi-kilo.
(Œufs, de 75 à 90 centimes la douzaine.
Miel, 75 centimes le demi-kilog.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 19 février

Affaire Grégory. — Meurtre

La première audience de la session a été consacrée à une affaire de meurtre.

Voici l'acte d'accusation :

Le nommé Grégory a toujours été d'un caractère violent et emporté; il n'a jamais cherché à maîtriser sa colère. Après la mort de sa femme, qu'il rendit très malheureuse, il prit auprès de lui, à Milhac, un neveu d'abord, puis un fermier qui, craignant pour leur vie, malgré les avantages pécuniaires sérieux, durent successivement l'abandonner.

Dans le courant du mois de mai dernier, malheureux de se voir seul, l'accusé fit venir près de lui son neveu Margot; il lui légua son petit bien à la charge par celui-ci de fournir à son oncle tout ce qui lui serait nécessaire. Bientôt, les discussions et les scènes violentes commencèrent.

Le 7 novembre dernier, à la suite d'une discussion sur un motif futile, Grégory alla prendre son fusil dans son habitation, distante de quelques mètres, et en déchargea presque à bout portant, un coup sur son neveu Margot.

La victime, atteinte à l'aîne, n'eut que le temps de se rendre chez son voisin, où elle expira quelques heures plus tard des suites de ses blessures.

L'accusé a fait des aveux complets et il n'a manifesté aucun repentir du crime qu'il a commis.

M. Barathon du Mouceau, procureur de la République, occupe le siège du ministère public. M^e Martin est assis au banc de la défense.

Après l'audition des témoins qui déclarent que l'accusé était un homme irascible et dangereux, le ministère public demande qu'on déclare Grégory coupable de meurtre, mais avec circonstances atténuantes, et le défenseur conclut à l'acquiescement pour irresponsabilité.

La déclaration du jury est négative sur la question de meurtre et affirmative sur la question de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner, avec admission de circonstances atténuantes.

En conséquence la cour condamne Grégory à dix années de réclusion.

L'influenza

Tiré d'un manuscrit du XVI^e siècle, le document suivant montre que cette épidémie (car c'est d'elle sans doute qu'il s'agit,) sévissait en Quercy vers 1580.

»En ce mesme temps (1580) en ce dist pais de Quercy survint une si grande maladie universellement tout en un coup que les cours étoient abatus de fièvre et douleurs de reins, de cuisses et de jambes, et dégousté que tout ce que l'on mangoit l'on trevait amer, et mesme le vin et après cela se mettoit en reumes (rhumes) et catarre; de laquelle maladie n'en moroit pas guères, sinon fussent gens vieux ou catarreus. Le remède étoit elistères et saignée et amaturatif per la Reaume, et si le mal leur venait en flux de ventre n'en escapoint guères et ne duroit plus de 6 jours.»

Latronquière

Samedi 10 février, jour de foire à Latronquière, un incident qui pourrait avoir des conséquences graves, se produisit dans le bourg.

Un sieur B..., de Saint-Cirgues, qu'on dit être tapageur et querelleur, se trouvant en état d'ivresse, fut expulsé du café Landes.

Les gendarmes le rencontrèrent sur la voie publique et l'engagèrent à se retirer. Il répondit qu'il entendait, lui aussi, faire la loi comme les gendarmes.

Arrivé devant l'auberge Bistous, B... dut recevoir sur la tête un coup de massue, car des passants le trouvèrent étendu sur la voie publique et le portèrent dans une écurie sur de la paille.

La gendarmerie prévenue, procéda de suite à une enquête, mais personne n'avait vu frapper la victime.

Un marchand de Saint-Céré a prétendu avoir entendu un coup, mais n'a pu rien préciser.

B. a été ramené à St-Cirgues, mais depuis qu'il a été frappé, il n'a pas repris connaissance, de telle sorte qu'il a été impossible jusqu'à aujourd'hui, d'avoir le moindre renseignement.

Le blessé est dans un état tel qu'on désespère de le sauver.

Latronquière, 19 février.

Bladou, la victime de l'agression du 10 février, a succombé l'avant-dernière nuit, des suites de sa blessure, sans avoir repris connaissance.

L'enquête se poursuit activement et on espère pouvoir bientôt éclaircir ce drame.

Prayssac

La faire a été belle. Il s'est fait beaucoup d'affaires sur les bœufs à des prix assez rémunérateurs.

Les autres animaux se vendaient aux cours des autres foires.

— Merci, murmura-t-elle. Belle tu m'as faite, belle je serai pour toi toujours.

Quand elle eut fini de poser, elle prit quelques instants de repos, puis elle pria qu'on amenât Jean près de son lit.

— Mon enfant, dit-elle, embrasse-moi bien, tu ne me reverras plus.

— Tu vas partir, demanda l'enfant.

— Oui, mon chéri.

— Pour un voyage!

— Pour un voyage dont on ne revient pas.

Jean ne comprit pas, mais il eut l'intuition de quelque chose de solennel. Il se mit à pleurer. Gertrude essuya ses larmes.

— Ne pleure pas, continua-t-elle doucement. Mon enfant, il faut que tu te rappelles toujours mes paroles. Quand je ne serai plus là, je tiens à ce que tu te souviennes de ce que t'aura dit ta mère. Un jour tu seras homme. N'oublie jamais ce que je te demande... Aime ton père pour deux, puisque je ne serai plus là pour le faire.

Elle s'interrompit; malgré sa force, malgré le courage surhumain dont elle faisait preuve depuis le matin, elle ne pouvait empêcher son émotion de croître. Puis elle entendait les sanglots de Pierre, agenouillé près de son lit, et cela la brisait.

— Tu auras des tentations de mal faire. Tourne alors les yeux vers le passé et songe aux dernières paroles de ta mère...

— Ah! Gertrude, ma bien aimée Gertrude, pourquoi Dieu nous sépare-t-il ainsi? s'écria Pierre, incapable de se contenir plus longtemps.

Elle entourait le cou de son mari de ses deux bras :

La volaille se vendait de 0,65 à 0,75 la livre. Les chevreaux, de 5 à 6 fr. pièce. Les dindons de 0,40 à 0,45 la livre. Les lapins, de 0,25 à 0,30 la livre. Les œufs 0,70 la douzaine. Le blé de 14 à 14,50 les 4/5. Les pommes de terre de 5 à 8 fr. les 4/5.

Montcabrier

La foire a été très belle. Il s'est fait de très bonnes affaires sur les bœufs ainsi que sur les porcs.

Les bœufs se vendaient à des prix très élevés. Les jeunes porcs de 15 à 25 fr. pièce. Les veaux de 0,95 à 1 fr. le kil.

Escamps

Le conseil municipal de cette commune aura à élire un maire, le 25 février, en remplacement de M. Frayssi, décédé.

Lacapelle-Marival

Par suite de la démission de M. Olivier, maire, le conseil municipal de Lacapelle-Marival a été convoqué pour le 25 février, à l'effet de procéder à l'élection d'un nouveau maire.

Uzech

Les électeurs de la commune d'Uzech sont convoqués pour le 4 mars, à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement de M. Gilbert, maire, décédé.

Calès

A la suite de la démission de M. Lamotte, maire, le conseil municipal a été convoqué pour le 25 février, en vue de procéder à l'élection d'un nouveau maire.

Saint-Vincent-sur-Lot

Les électeurs de la commune de Saint-Vincent-sur-Lot sont convoqués pour le 11 mars prochain, à l'effet d'élire trois conseillers municipaux, en remplacement de MM. Agié et Castagné, décédés, et de M. Berthoumieux, démissionnaire.

La section de Cournou élira un conseiller pour remplacer M. Castagné, et la section de Saint-Vincent en élira deux, MM. Agié et Berthoumieux appartenant à cette section.

Montcuq

Une adjudication pour réparations à effectuer à l'école supérieure de Garçons aura lieu le 18 mars à 2 heures du soir à la mairie de Montcuq. Les dépenses sont évaluées à 3780 fr. 15; somme à valoir 219 fr. 65; honoraires 200 fr. Total 4,200 francs.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 20 février 1894

Les Cloches de Corneville

Opérette en 4 actes, mus. de Planquette

On commencera par

LE CODICILLE

Comédie en 1 acte

Les premières préparations de l'acide phénique ont été faites par M. Vial qui en a spécialisé le meilleur mode d'emploi; de l'avis des médecins, qui le prescrivirent chaque jour, le *Sirap Phéniqué de Vial* est un spécifique précieux contre les toux, bronchites et influenza.

— Mets-toi là, près de moi, dit-elle, plus près encore... N'accuse pas Dieu, mon bien-aimé. Je t'ai accusé, moi au si, quand j'étais si malheureuse, mais je m'en suis bien repentie. Rappelle-toi ce vers d'un de nos poètes aimés.

L'homme est un apprenti, la douleur est son maître!

Nous l'avons lu ensemble naguère. Souffrir, c'est la loi de ce monde...

Elle le serra plus étroitement contre son cœur.

— Reste fort, murmura-t-elle, si tu veux que je le sois moi-même. Penses-tu qu'il ne m'ait pas fallu prendre beaucoup sur moi, mon chéri, pour ne pas me désespérer moi aussi. Je t'aime: je meurs en t'aimant. Cela vaut mieux que d'être séparé toujours par la vie. Oui... oui, prends-moi dans tes bras, j'y suis bien... Laisse-moi te regarder...

Ces derniers mots s'évanouirent comme un souffle. A peine avait-elle encore la force de parler. Oh! alors, Pierre redoubla de sanglots quand il la vit étendue ainsi sans mouvements. Il couvrit de baisers ce front pâle, ces joues livides. Elle rouvrit les yeux sous ses caresses, comme si les baisers de celui qu'elle aimait pouvaient suffire à la ranimer. Un sourire vint à sa lèvre, en voyant qu'il était toujours là auprès d'elle.

— Je t'aime, répéta-t-elle encore.

Puis elle ajouta à voix si basse qu'on eut dit un soupir plutôt qu'une parole :

— Un prêtre.

Pierre fit un mouvement terrible. L'espérance est un sentiment si profondément enraciné dans le cœur humain, que jusqu'au dernier moment il tenta encore de se persuader que c'était un mau-

DÉPÊCHE

UNE NOUVELLE BOMBE

Paris, 20 février, 8 h. 40 matin.

Une bombe a éclaté ce matin, à un hôtel meublé de la rue Saint-Jacques, dans une chambre où elle avait été laissée par un voyageur inconnu.

La femme Calabresi, propriétaire de l'hôtel, en voulant ouvrir la porte a rencontré de la résistance et a appelé un agent et plusieurs autres personnes.

L'ouverture de la porte a fait tomber un engin qui a éclaté, blessant grièvement la propriétaire et légèrement deux locataires.

Le voyageur est activement recherché.

Prime à nos Abonnés



Les Armes de précision de la maison **Marius BERGER, fils**

de St-Etienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 100/0 au-dessous de leur valeur. Envoi franco du Catalogue illustré. On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

LES BEBES

dont l'alimentation est défectueuse trouvent dans

l'Émulsion Scott

une nourriture excellente qui les fortifie et les engraisse. Tous les enfants aiment le goût de cette délicieuse crème d'huile de foie de morue.

Les médecins du monde entier la recommandent. J. DELOUCHE, Phien, 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

Chacun sait combien, d'ordinaire, il faut employer de tisanes, de potions, de pastilles, etc., pour guérir un rhume, un catarrhe, une bronchite. Le traitement de ces maladies par les *Capsules Guyot* ne revient qu'à dix ou quinze centimes par jour. Il suffit de prendre deux ou trois capsules à chaque repas, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Pour ne pas confondre les véritables *Capsules Guyot* avec les imitations qu'on cherche à leur substituer, nous rappelons que ces capsules sont blanches, et que la signature *Guyot* est écrite sur chaque capsule.

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat ou le café au lait, dont les effets débilitants sont si nuisibles à la santé des dames, beaucoup de médecins recommandent le véritable *Racahout* de DELANGRENIER, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils ordonnent déjà aux enfants, aux personnes âgées ou anémiques, en un mot, à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt dans chaque ville. (Se défier des contrefaçons).

vais rêve, un cauchemar dont il allait bientôt s'éveiller.

Et voilà qu'il se trouvait en face de la mort, dans son expression la plus cruelle. Le prêtre qui vient bénir l'âme prête à s'élever ne semble-t-il pas dire à ceux qui pleurent :

— Celle qui est là n'appartient plus aux hommes, je l'ai donnée à Dieu.

Elle serra doucement mais fermement les mains de son mari.

— Je t'en supplie, dit-elle.

Il se releva et sortit de la chambre, toujours chancelant, écrasé.

— Allez chercher le colonel et ma tante, dit-il au marquis, et montez auprès d'elle pour qu'elle ne soit pas seule.

— Vous la quittez ?

— Elle demande un prêtre.

Une demi-heure après, le vénérable curé d'Archevêque entra dans la chambre de la malade. Il éloigna tout le monde afin de recueillir la confession de Gertrude. Hélas! ce ne pouvait pas être bien long. Quelles fautes avait-elle pu commettre. Elle avait été trop malheureuse, trop secouée par le sort, et de toutes les façons, pour avoir eu le temps de faire de mauvaises actions.

Quand elle eut fini de se confesser, Gertrude désira que tout le monde se réunît au tour de son lit :

— Mes amis, dit-elle, je vous demande pardon, si j'ai pu offenser l'un de vous, qu'il veuille bien l'oublier.

(A suivre.)

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

IX

TO BE OR NOT TO BE

La Gertrude qui venait de son pinceau était moins la Gertrude maigrie, pâle, d'aujourd'hui, que la jeune femme rayonnante d'autrefois. Il regardait dans le passé en observant le présent. C'étaient bien les mêmes yeux cependant, attristés et rêveurs; mais l'image traduite sur la toile ressemblait plus à la femme heureuse qu'à la mourante. Et, pourtant, le regard conservait l'expression attristée doucement qu'elle avait en ce moment. Il mettait bien sur ses lèvres, le même sourire navré; en un mot, c'était un mélange de deux visages, formant une œuvre puissante comme ce chef-d'œuvre de Léon Cogniet: le « Teintoret peignant sa fille morte. » Là, c'était le mari!

Pierre travailla sans se lasser pendant quatre heures de suite. Quand il eut fini, il montra son œuvre à Gertrude en lui disant :

— Regarde!

Elle jeta un cri de joie, et doucement, avec un sourire :

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les honnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 17 Février. — Gravures : Théâtre illustré; Comédie Française; Les Cabotins. — Portraits : Le prince de Hohenzollern — La princesse Joséphine de Belgique. — Paris; Les attentats anarchistes: L'explosion au café Terminus. — Portraits (Nécrologie) : M. Maxime du Camp, de l'Académie Française. — Départements; Oise: L'accident de chemin de fer de la ligne du Nord, entre Compiègne et Janville. — Maroc: Le maréchal Martinez-Campos en route pour Marrakech. — Afrique; Biskra: Mosquée de Sidi-Okba. — Habitation du quartier de Ras-el-Guerria. — Devant la mosquée de Sidi-Okba. — Mosquée de Sidi-Had-bel-Moumen. — Rue des Houled-Mahel. — Beaux-Arts (Peinture): Les Travailleurs de la mer, tableau de M. Lionel Walden. — Prix du tir aux pigeons.

Texte: Chroniques: Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété: Biskra (suite et fin), par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique par A. Boisard. — La semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. — La protection des chiens, par Guy Tomel. — Autour de la vélocipédie, par M. de Villemont. — Explication des gravures, Echechs, Récréations, Rêbus, Revue comique, Bibliographie, Science amusante, etc. — En supplément: « De cinq à sept », par J. Berr de Turquie, illustrations de M. Albert Guillaume.

Le numéro: 50 centimes.

LE MUSÉE DES FAMILLES. — Sommaire 15 février 1894: La ligne de Souabe, par W. Hauf, traduction de A. Lavallé. — Etourdie, par Henry Gréville. — Pierrots et hirondelles, par Emile Causé. — Notes de musique, par Franck-Archet. — Santeuil, par Eug. Assé. — En ambassade, par Leila Hanouni. — Metz, par B. St-Marc. — Les trois filles de Sidi-Mohamed-ben-Kroumir, par H. de Charlieu. — Causerie de quinzaine. — Léon de trop, par Art. Doulliac. — Les vieux Châteaux, par F. Maratuech. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par C. Haberin, E. Causé, G. Noury, Duplais-Destouches, Nestel, Gaillard, etc. Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr.; 240 patrons repréentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun; cent ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaîtra aisément qu'un abonnement à la Mode Illustrée est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse qui se puisse faire: c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La Mode illustrée, Journal de la Famille, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un Supplément littéraire, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition: Trois mois, 3 fr. 50; — Six mois, 7 fr.; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition: Trois mois, 7 fr.; — Six mois, 13 fr. 50; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A VENDRE

Un fonds de commerce, exploité à Cahors, comprenant les porcelaines, les verres et cristaux, l'épicerie et la poterie. S'adresser pour les renseignements à l'étude de M^e LASCAZES, notaire, 69, boulevard Gambetta, Cahors.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Vignes américaines

Grande baisse de Prix

Racinés 1^{er} choix, Jacquez, Riparias, Solonis, Clintons ou plants Puzosin, 40 fr. le mille.

Reffés-soudés 1^{er} choix depuis 150 f. 2^e choix et demi-soudés depuis 70 f.

S'adresser au propriétaire, M. Victor Combes, Chevalier du mérite agricole, lauréat du Concours des vignobles, membre du Jury.

A VIRE, par Puy-l'Evêque (Lot)

Peinture Vitrerie Faux bois Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints en tous genres Encadrement

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

A Vendre

DE SUITE

500 mètres cubes chène débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.)

Un solde de 2,000 mètres carrés parquet chène de 25 et 28 mm d'épaisseur.

Vente de bois de chauffage chène, provenant de débris de scières, par wagon complet rendu sur wagon:

Laroquebrou.....	11 fr. la tonne.
Aurillac.....	13
Brive.....	14
Cahors.....	15
Libourne.....	17
Bordeaux.....	18
Rodez.....	16
Périgueux.....	16

Fabrique de Moulures, Parquets et Charpentes chène.

S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel) UNE MAISON composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24 Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN: 1,200 fr.

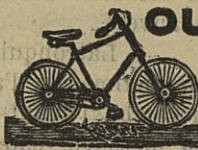
S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

A céder

pour cause de maladie un fonds de commerce de grains.

S'adresser à Madame veuve SOUBRIE, rue St-James, n° 3, à Cahors.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.



OUTILLAGE pour AMATEURS et INDUSTRIELS FABRIQUE DE TOURS, SOIES à DÉCOUPER (Plus de 70 Modèles), Machines diverses, Outils de toutes sortes, Boîtes d'Outils. Tarif-Album de plus de 800 pages et 1000 gravures, franco contre 65 centimes. MACHINES à l'ORDRE et tous accessoires. Tarif Spécial à demande. A. TIERSOT, B^{is}, 16, Rue des Gravilliers, PARIS. — Usine à COULOMMIERS.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION: 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figurons les œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements: Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr. Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATEUR de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Metzinger, mesurant 46 x 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CARTE DU LOT

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

En vente chez tous les Libraires.